

Épinglé

"L'affaire Belkacem"

J'assume. Quand on évoque devant elle les critiques virulentes qui lui sont tombées dessus après qu'elle eut affirmé que, quelle que soit la décision de la chambre du conseil d'Anvers, Fouad Belkacem, le porte-parole de Sharia4Belgium, resterait en prison et purgerait une ancienne peine de 6 mois de prison, alors que ce n'est pas la règle, M^{me} Turtelboom a cette réponse: "Écoutez, je suis ministre, je fais de la politique, je prends mes responsabilités, j'agis. Dans le cas Belkacem, la seule solution était de le maintenir en prison. Point final. Si on me dit : vous faites une exception à la circulaire ministérielle de non-exécution des peines de moins de trois ans, je dis oui, j'en ai le droit afin de garantir la sécurité publique. N'oublions pas que cet individu provoque tout le temps la société, la démocratie. Jusqu'à l'installation des juges de l'application des peines, actuellement bloquée par l'absence de moyens budgétaires, c'est l'exécutif qui est chargé de l'application des courtes peines. J'ai donc respecté la séparation des pouvoirs. J'assume. C'est pour ça que j'ai été élue. Sinon qu'on me remplace par un procureur général ! D'ailleurs, au gouvernement, tout le monde comprend mon attitude."

Épinglé

Le barreau au créneau

Vidéo-conférence. Le barreau de Bruxelles juge "inacceptable" la proposition du ministère de la Justice visant à instaurer la comparution des inculpés devant la chambre du conseil par vidéo-conférence. "La justice est rendue par des êtres humains pour des êtres humains", précise-t-il. Proposée par le ministère de la Justice, la comparution des inculpés devant la chambre du conseil par vidéo-conférence a comme objectif de limiter, dans un souci d'économies, les mouvements vers les palais de Justice. Selon le barreau de Bruxelles, cette initiative serait contraire au droit des détenus de comparaître personnellement, garanti par la Convention européenne des droits de l'homme.

JUSTICE

Tout sur le monde de la justice, son évolution, ses réformes, etc sur le site lalibre.be



Anhemie Turtelboom ne s'embarrasse pas de circonvolutions pour fixer ses priorités et indiquer les limites de ses moyens d'action.

“La Justice, c’est comme les Galeries Lafayette”

► **Annemie Turtelboom, ministre Open VLD de la Justice, assume les premiers mois de gestion d’un département “où il se passe toujours quelque chose”.**

► **Sa fermeté politique et budgétaire ne semble pas devoir connaître de faille.**

Entretien **Annick Hovine et Jean-Claude Matgen**

Nous clôturons, ce samedi, notre série consacrée aux “couloirs de la justice” par une interview de la ministre de la Justice, Annemie Turtelboom (Open VLD), dont les six premiers mois à la tête de ce département très sensible ont été pour le moins chahutés.

Gardiens de prison, avocats, experts judiciaires, assistants de justice... Le feu couve dans tous les coins de la maison Justice. Comment allez-vous éviter l'incendie ?

La Justice, c’est comme les Galeries Lafayette. Il s’y passe toujours quelque chose. Quand je suis devenue ministre, le 6 décembre 2011, j’ai immédiatement senti que pour avancer, il fallait fixer des priorités. J’ai profité des vacances de Noël pour définir le programme des six premiers mois. Je suis très satisfaite d’avoir pu, avec les partenaires du gouvernement, concrétiser la nouvelle carte judiciaire, qui permet de passer de 27 à 12 arrondissements.

On travaille désormais à la deuxième étape : donner plus d’autonomie à ces arrondissements, aux chefs de corps et aux procureurs du Roi qui sont à leur tête. On réfléchit à un contrat de gestion.

Deuxième point important : l’informatisation de la justice. A Pâques, nous avons adopté, avec tous les partenaires de l’ordre judiciaire, un plan stratégique. L’objectif est d’arriver à travailler avec des dossiers comportant un numéro unique, afin que tous les acteurs, parquet, juge d’instruction, juge du fond, administration pénitentiaire puissent les identifier facilement. Pour le moment, tout le monde travaille avec ses propres dossiers.

Troisième chapitre, les prisons. Il faut agir sur deux points : le nombre de places et la qualité de la détention. Ce qui n’exclut pas notre volonté de faire exécuter les courtes peines. L’affaire Belkacem l’a montré : les gens n’acceptent pas que quelqu’un qui a écopé de 6 mois de prison n’exécute pas sa peine. Or, aujourd’hui, je ne suis pas en état de supprimer la circulaire de 2005 qui suspend l’exécution des peines inférieures à 3 ans parce qu’il n’y a pas assez de places dans les prisons. Il faudra pourtant y parvenir.

Si chaque peine est exécutée, on peut espérer une diminution de la longueur des peines. Mais ce sera surtout un signal donné à la population et aux policiers, souvent désabusés de voir leur travail non suivi d’effets.

Comment allez-vous trouver davantage de place dans les prisons ?

Je suis convaincue qu’il faut travailler sur plu-

sieurs volets. Pour la première fois, le traité conclu avec le Maroc prévoyant que des Marocains condamnés en Belgique purgent leur peine dans leur pays a été appliqué. C’est fait pour cinq d’entre eux, mais 150 personnes pourraient entrer en ligne de compte.

N'est-ce pas vider une baignoire avec une petite cuillère ? Il y a plus de 11 000 détenus dans les prisons belges...

Je viens de dire qu’il existe d’autres possibilités. Le Masterplan prévoit la construction prochaine de nouvelles prisons. Nous travaillons à l’extension du bracelet électronique, notamment s’agissant des prévenus en détention préventive. Même si cela ne concerne qu’une centaine de personnes sur 3 800, c’est déjà ça. Ce sont de petites mesures, mais elles permettent de donner un peu d’air...

Certains magistrats n'abusent-ils pas de la détention préventive ?

Nous sommes en face d’un cercle vicieux. Sachant que les peines de moins de trois ans ne sont pas exécutées, certains magistrats décident, en toute indépendance, d’infliger des peines supérieures. D’autres choisissent de placer des inculpés en détention préventive, pour être sûrs qu’ils fassent quand même quelques mois de prison. Tout cela crée des embouteillages dans les prisons, mais aussi dans les tribunaux.

Je suis convaincue que notre philosophie doit évoluer vers une diversité dans les peines. Faut-il placer tous les détenus dans des ailes hautement sécurisées ? Ne doit-on pas, lorsqu’on construit de nouvelles prisons, aménager des ateliers permettant à davantage de détenus de travailler (ils sont 50 % aujourd’hui) ?

Nous développons un projet d’informatisation qui permettra à des détenus de suivre des cours grâce à l’informatique. Voilà une piste à encourager. Mais cela n’est pas possible partout, singulièrement dans les vieilles prisons. Il faut, par ailleurs, traiter autrement les mille internés qui se trouvent en prison. A ce sujet, je me réjouis de la construction en cours de centres de psychiatrie légale à Anvers et à Gand.

Jusqu'où voulez-vous augmenter la capacité carcérale ?

Fin 2016, lorsque l’ensemble du Masterplan aura été réalisé, nous compterons 2500 places de plus et la capacité des prisons aura été portée à 11 500 places.

Mais ne réfléchissons pas uniquement en termes de capacité carcérale. Ayons à l’esprit le développement des peines alternatives, du nombre de bracelets électroniques, de la détention à domicile...

Les Maisons de justice disent ne pas avoir les moyens de suivre les détenus libérés sous conditions, les services psycho-sociaux des prisons disent qu'ils ne peuvent plus

faire correctement leur boulot... Il semble que les moyens manquent chaque fois qu'il s'agit de resocialiser les détenus.

Nous sommes confrontés à une réalité inexorable : chaque département doit faire des économies. Cela dit, malgré la crise budgétaire à laquelle nous sommes confrontés, j’ai obtenu le maintien au travail de 393 gardiens de prison, car, en ce domaine, il n’y a pas d’économies possibles. Pour assurer un service qui fonctionne sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, il faut les moyens. Dans d’autres domaines, les restrictions budgétaires ne doivent pas nous empêcher de nous montrer efficaces. Ainsi, nous avons élaboré, avec le directeur général des maisons de justice, un plan visant à changer quelques manières de travailler.

Il y a d’autres exemples qui montrent qu’un meilleur fonctionnement de la justice peut non seulement permettre de réaliser des économies, mais même de dégager de l’argent. Cinq personnes vont être engagées par l’Organe central pour la saisie et la confiscation. Elles contribueront à ce que les décisions de confiscation de maisons, de voitures, de biens divers prises par des juges soient exécutées. Voilà qui fera rentrer de l’argent et permettra d’éviter d’imposer des économies à d’autres départements.

Afin de diminuer le montant des frais de justice en matière pénale, Johan Vande Lanotte et moi avons fait en sorte que les opérateurs téléphoniques revoient à la baisse le tarif de leurs prestations quand un juge décide d’écouter téléphoniquement. Nous avons lancé un marché public dans toute

l’Europe afin de faire diminuer le coût des analyses ADN, qui coûtent trois fois plus cher chez nous que dans d’autres pays.

Comment avance le dossier sur l'aide juridique ? Les avocats pro Deo francophones sont en grève depuis plus d'un mois...

On est en contact permanent avec les avocats. Je vais plaider le maintien de la valeur du point à 26 euros. Mais pour cela, il faudra passer par un contrôle budgétaire. Plus fondamentalement, il faut réformer le système de l’aide juridique dans son ensemble.

En 2004, il a coûté 25 millions d’euros au gouvernement. En 2011, le budget a atteint 70 millions. Intenable. J’ai demandé à l’Institut national de criminologie et criminalistique de faire évoluer le dossier. Nous y sommes d’ailleurs obligés par une directive européenne qui sera adoptée fin 2012. J’ai, par ailleurs, installé un groupe de travail avec les avocats. Il faut, en tout état de cause, que le système reste payable.

Il manque des magistrats dans de nombreux parquets et de nombreuses juridictions...

Oui et cela me préoccupe, mais les nominations sont retardées, pas supprimées. Si on me demande si j’ai besoin de plus d’argent pour la Justice, je dis oui. Mais, dans l’état actuel des choses, ce que je dois faire, c’est avant tout établir des priorités.

“Ecoutez, je suis ministre, je fais de la politique, je prends mes responsabilités, j’agis. Dans le cas Belkacem, la seule solution était de le maintenir en prison. Point final.”